

Programme National de Développement Participatif (PNDP)

Agence de Yaoundé

Coût global :	- Phase I : 75,47 M € - 50 Mds F CFA - Phase II : 116,6 M € - 76,5 Mds F CFA
Financement C2D :	- Phase I : 20 M € - 13,1 Mds F CFA (subvention du premier C2D) - Phase II : 57,7 M € - 37,8 Mds F CFA (subvention du deuxième C2D)

CONTEXTE :

La grave crise économique des années 85 à 95 qu'a connue le Cameroun, a laissé le pays avec des **infrastructures sociales détériorées et des prestations de service au niveau local très affaiblies**, notamment en milieu rural. Les principaux obstacles à la croissance en milieu rural sont nombreux :

- services de base inefficaces et insuffisants pour la population rurale ;
- infrastructures physiques déficientes ;
- manque de structures de financement appropriées et inadéquation de la fiscalité ;
- implication insuffisante des communautés locales dans le processus de développement ; et
- insuffisante concertation entre les parties prenantes (services de l'Etat, communes, organisations professionnelles, secteur privé...) ;
- manque de moyens financiers, humains et matériels de l'administration.

Parallèlement, la mise en œuvre de la décentralisation fait face à plusieurs difficultés, en particulier : **l'insuffisance des moyens financiers propres de la plupart des collectivités territoriales** (92% des communes sont incapables de s'autofinancer), l'insuffisance quantitative et qualitative des ressources humaines au niveau local et le manque de capacités des services déconcentrés de l'Etat à accompagner les collectivités dans la réalisation de leurs objectifs de développement.

Les risques liés à cette situation sont importants dans la mesure où elle fragilise les fondements de la croissance et de la cohésion sociale au Cameroun. Le Programme National de Développement Participatif (PNDP) est l'un des cadres opérationnels de la stratégie de réduction de la pauvreté mis en place par le Gouvernement camerounais, avec l'aide de plusieurs partenaires techniques et financiers. **Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) réaffirme le rôle central du PNDP dans le processus de décentralisation en cours ainsi que dans le cadre du programme d'amélioration des conditions de vie en milieu rural.**

FINALITE ET OBJECTIFS :

Dans le cadre du processus progressif de décentralisation, le PNDP a pour objectif de **responsabiliser les communautés rurales et les collectivités territoriales pour la réalisation d'investissements socio-économiques ou environnementaux**. Il vise à promouvoir un développement durable, axé sur l'organisation des bénéficiaires, le renforcement de leurs capacités, leur implication dans l'identification de leurs besoins prioritaires, la recherche des solutions, la planification et la mise en œuvre des actions concrètes pour le développement social et économique de leurs localités.

CONTENU DU PROJET :

Prévu pour renforcer l'offre en services sociaux de base des communes ainsi que l'amélioration de la gouvernance locale, le PNDP est un programme d'envergure nationale prévu pour une durée totale de 12 ans, en trois phases de 4 ans. Ses activités sont réparties en quatre composantes :

- 1/ **L'appui financier au développement des communes et communautés rurales** via le financement d'infrastructures identifiées localement à la suite d'un diagnostic participatif. Il s'agit d'investissements en infrastructures sociales, équipements publics marchands, protection de l'environnement et mise en valeur des ressources naturelles.
- 2/ **L'appui aux communes dans le processus progressif de décentralisation** dont l'objectif est de renforcer les capacités techniques et opérationnelles des communes par i) un appui à la réforme de la fiscalité, des finances et du domaine des collectivités décentralisées ; ii) le renforcement des capacités des élus locaux et du personnel communal pour mettre en œuvre la décentralisation ; iii) le renforcement des capacités de l'administration en matière de décentralisation.

3/ **Le renforcement des capacités des acteurs** publics et privés impliqués dans la mise en œuvre du PNDP, par des activités de formation, le recrutement de prestataires accompagnant les maîtrises d'ouvrage locales dans l'élaboration des diagnostics et plans de développement et le suivi de la réalisation des micro-projets.

4/ **La coordination, la gestion et le suivi-évaluation** des activités du PNDP pour mettre à la disposition de tous les acteurs du PNDP les informations et les outils d'aide à la décision nécessaires à l'accomplissement de leurs responsabilités.

La première phase du programme a concerné 6 régions (y incluses le Nord et l'Extrême-Nord). La phase II, débutée en mai 2010, couvre désormais les 10 régions du Cameroun. Les principaux bénéficiaires seront les 155 communes touchées par la phase 1, ainsi que 178 nouvelles. Le PNDP aura alors une couverture nationale.

Conformément aux orientations souhaitées par les autorités camerounaises et françaises, les fonds du deuxième C2D contribueront à une meilleure prise en compte de la problématique du développement agricole des territoires ruraux par le PNDP, avec la mise en œuvre d'un volet dédié spécifiquement aux investissements agricoles communaux (18,2 M € - 11,9 Mds F CFA).

MODE OPERATOIRE :

Le dispositif d'intervention du PNDP est centré sur la commune, maître d'ouvrage de la stratégie de développement local. La démarche du programme repose sur le Plan Communal de Développement (PCD) élaboré via un processus participatif, qui exprime la vision commune du développement pour une période de 5 ans et qui établit les priorités d'investissement de la commune, notamment en termes de microprojets. Cet outil de planification locale est prévu par la loi.

Le programme est placé sous la maîtrise d'ouvrage du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT). Il est mis en œuvre par la Cellule Nationale de Coordination (CNC). Dans chaque région, la Cellule Régionale de Coordination (CRC) coordonne les activités dans la région et rend compte à la CNC. Ces structures de gestion ont en charge la planification et la coordination des actions, le suivi des fonds alloués aux communes, la mobilisation des prestataires de services, le suivi-évaluation, la communication et la gestion de l'information.

ETAT D'AVANCEMENT :

La phase I du Programme est achevée. L'ensemble du financement apporté par le C2D qui représentait 25 % du budget de la phase I a été décaissé.

Le Conseil d'Administration de l'AFD du 29 septembre 2011 a donné son accord pour l'octroi du financement de la deuxième phase. La signature de la convention est intervenue le 7 mai 2012. Les fonds du deuxième C2D vont constituer 50 % du budget de la phase II.

RESULTATS ET IMPACTS ATTENDUS :

Le PNDP finance des infrastructures sociales collectives dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique, du transport, de l'énergie, et des projets orientés vers le développement des secteurs agricole et pastoral. Les effets attendus se situent donc au niveau de l'amélioration de l'accès aux services de base et de l'amélioration des revenus des populations rurales. On peut citer à titre illustratif les réalisations de la première phase. Ainsi, les résultats obtenus sur 155 communes donnent une idée minorée de ceux qu'on peut attendre de la deuxième :

- 135 plans de développement communaux réalisés ;
- financement et réalisation de 689 microprojets choisis par les bénéficiaires ;
- construction de 274 salles de classe et de 7 blocs administratifs au profit de 166.000 élèves dont le taux de réussite aux examens officiels est passé de 61,8% à 76,6% ;
- création ou réhabilitation de 467 points d'eau bénéficiant à 220.000 personnes ;
- construction et équipement de 32 centres de santé touchant 95.000 personnes ;
- aménagement de 160 km de pistes rurales et de 80 ouvrages permettant le désenclavement de 125.000 personnes réparties en 100 villages ;
- électrification de plus de 50 localités regroupant 250.000 personnes.

Des effets institutionnels sont également attendus :

- des communes bénéficiant d'un meilleur ancrage dans le paysage institutionnel camerounais, plus à même d'assurer leurs missions grâce à des administrations municipales au savoir-faire renforcé et mieux équipées en ressources humaines, matérielles et financières ;
- des relations améliorées entre les communes et les services déconcentrés de l'Etat mieux outillés pour assurer une assistance-conseil et un contrôle de qualité auprès des collectivités ;
- des politiques sectorielles en cohérence avec le processus de décentralisation.

INTERVENTIONS DU PNDP DANS L'EXTRÊME NORD ET LE NORD :

Pour ce qui concerne spécifiquement les régions du Nord et de l'Extrême-Nord, les microprojets réalisés en phase I et en cours dans la phase II se présentent comme suit :

Phase I (projets achevés)

Secteur	EN	NO	Total
Education	15	71	86
Electrification	1	3	4
hydraulique	9	32	41
IDE	2	5	7
Santé	1	20	21
Sport et loisir	1	1	2
Transport	0	3	3
gestion durable des terres (PGDT)	0	107	107
Total	29	242	271

Phase II (en cours de réalisation)

Secteur	EN	NO	Total
Eau et assainissement	29	51	80
Education	45	60	105
Electrification	1	2	3
IDE	4	7	11
Santé	1	0	1
Sport et Loisir	0	1	1
Transport	2	4	6
Total général	82	125	207